



# Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 26/06/2025 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents : 12 / Représentés : 13)

## Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Patrick EVEILLARD, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Aurore LEFEBVRE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusé : Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h50

En début de séance, Mme le Maire propose d'ajouter un point 8 : délibération relative au règlement intérieur de la nouvelle salle des associations.

## 1. Informations générales

### a) Inaugurations

- **Base multi-accueil** : la date retenue, à savoir le samedi 20/09/2025 à 10h00, a été arrêtée en fonction des disponibilités de M. le Préfet. Parmi les autres invités, figurent notamment M. le Président du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, M. le Président du Conseil Départemental du Cantal, M. le Président d'Aurillac Agglomération, M. le Président de LAuRAFoot, M. le Président du District du Cantal de football. La carte d'invitation est remise en séance aux conseillers. Le déroulé prévu est le suivant : 10h00 Visite des locaux / 10h30 Différents discours / 11h00 Apéritif. Mme le Maire souhaite profiter de cette occasion pour présenter la commune et ses spécificités à M. le Préfet qui est arrivé dans le Cantal depuis peu.
- **Sentier du tour du lac** : la date a été reportée au mardi 29/07/2025 à 10h30. En effet, aucun représentant de l'Etat pouvait être présent le 22/07/2025.

### b) Travaux

- **Sentier du tour du lac** : Mme le Maire explique qu'Aurillac Agglomération a accepté de réaliser environ 20 mètres de plus en contrebas du délaissé de la RD 461 afin que la traversée soit positionnée en face des tables et de l'entrée du chemin menant au marais du Cassan. Antoine GENCE précise que cela permettra de faire la liaison avec le sentier d'interprétation et donnera la possibilité d'aller ou de venir de Saint-Paul-des-Landes. Mme le Maire explique que nous avons peu de possibilités pour ralentir la circulation car nous sommes sur une départementale : des panneaux seront positionnés de part et d'autre du passage piéton.
- **Laveissière > Cros du Bois** : l'enfouissement a été fait en janvier / février.  
**Calvanhac > Cros du Bois** : il reste à faire la tranchée pour enterrer la fibre. Le but est d'éviter la pose de poteaux isolés sur une portion d'environ 200 mètres.
- **Lotissement de Peyragude** : Jean-Paul TROUPEL indique que les branchements ont été réalisés la semaine dernière. L'entreprise Colas est sur site depuis ce matin pour faire les trottoirs et devrait terminer le revêtement de la voirie en début de semaine prochaine.

---

Arrivée de Jérémy LABRUNIE à 20h00.

---

- **Réfection des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées** : les travaux sont en cours sur la route départementale entre Peyragude et le Bourg. Ils vont se poursuivre dans l'impasse de la Châtaigneraie.
- **Camping du Puech-des-Ouilhes** : un petit chauffe-eau d'un chalet Rêve a dû être changé.
- **Assurance** : Mme le Maire indique avoir fait le nécessaire la semaine dernière afin d'assurer les nouveaux locaux et les installations photovoltaïques.
- **Base multi-accueil / Nouvelle salle des associations** : Jean-Paul TROUPEL et Patrice COUDON précisent qu'il reste à présent essentiellement des finitions (joints, prise pour le four de la cuisine, frigo, etc.). L'accès PMR a été fait aujourd'hui. La pelouse sera tondue demain. Le camping va ouvrir, comme prévu, le 01/07/2025. Le ménage a été fait avec l'aide de conseillers municipaux et de membres d'association : il sera terminé d'ici demain.
- **Ancienne salle des associations** : le déménagement des dernières affaires a été réalisé le 23/06/2025. Mme le Maire tient à remercier Jacqueline BOULANGE et son mari qui ont laissé cette salle à disposition pendant plus d'un an. Elle remercie également Jean-Paul TROUPEL et Alain PEYROU qui ont aidé les membres de l'ancienne association Printemps 2002 à déménager.
- **Travaux de tonte** : Jean-Paul TROUPEL indique qu'ils sont en cours dans le bourg, notamment en vue de la fête des écoles prévue ce week-end.

#### c) Saison estivale

Les douches de la plage du Puech-des-Ouilhes sont ouvertes depuis le 15/06/2025.

---

*Arrivée de Patrick EVEILLARD à 20h10.*

---

#### d) SIVU Auze-Ouest-Cantal

Antoine GENCE explique que les animations « Un été sur le marais » sont relancées cette année. Les dates sont détaillées en séance : elles seront partagées sur la page FaceBook de la mairie.

#### e) Déploiement de la fibre

- Lagarrigue : mise en place des appuis terminée.
- La Vielle / Laval / Pierre Pose / Les Fontanelles / Les Coustilles : implantation faite.
- Laveissière : en attente car les travaux d'enfouissement ne commenceront qu'en septembre.
- Bourg : tout le monde peut être branché depuis 15 jours environ (idem pour le Roucan et Peyragude).

#### f) Vente de terrain / Régularisation

- **Ancienne station de pompage du Pont d'Authre** : les diagnostics ont été réalisés il y a une dizaine de jours. La vente devrait se faire a priori en septembre, au prix convenu lors du Conseil Municipal de février 2025.
- **Parcelle à Puechbroussou** : tel qu'évoqué lors des précédents Conseils Municipaux, la vente visant à régulariser une portion de terrain communal sera finalisée devant notaire le 09/07/2025.

#### g) Subventions

- Mme le Maire indique que, dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire, nous avons été dotés de 10 000,00 € pour 2025 au titre de la voirie.
- Le montant de la DETR s'élève à 4 437,00 € pour les travaux de voirie de Peyragude, ce qui suscite la réaction des conseillers car ce montant est très en deçà de ce qui était escompté. Mme le Maire confirme en avoir déjà échangé avec M. le Préfet. Elle précise que le contexte national nous oblige à une grande vigilance au niveau budgétaire : un bilan sera fait en juillet pour voir ce qu'il reste pour la fin de l'année 2025.

#### **h) Installation photovoltaïque à Puechbroussou**

Un bâtiment agricole équipé d'un toit photovoltaïque est en cours de construction à Puechbroussou. Il nécessite l'installation d'un transformateur : l'emplacement évoqué initialement ne convenant pas, d'autres propositions ont été transmises à ENEDIS pour étude en tenant compte des contraintes techniques.

#### **i) Marchés et animations au Puech-des-Ouilhes**

- **Tour gourmand lacs & terroirs** : Caroline BARRAL-AURATUS rappelle que cette animation portée par la grande Région aura lieu le 12/07/2025 sur la plage du Puech-des-Ouilhes. Un flyer est remis aux conseillers : toutes les interprofessions seront représentées (produits laitiers, élevage, fruits et légumes, charcuterie...), de manière ludique, à travers des jeux et des présentations. Des flyers ont été remis à la commune et peuvent être distribués (à l'école par exemple). La promotion sera faite par l'Office du Tourisme, ainsi que sur les publications d'Aurillac Agglomération. Les exposants arriveront le matin à 8h00 : il faudra que quelqu'un soit là pour les orienter (mise en place jusqu'à 10h00, balisage, compteur électrique de 30 à 40 kVA).
- **Marché estival** : Caroline BARRAL-AURATUS et Jérémy LABRUNIE expliquent avoir été sollicités très régulièrement pour des métiers d'art. La dernière réponse donnée portait sur de la couture et des napperons. Il reste à se positionner pour des produits artisanaux en cuir (sacs à main, etc.).
- **Animation par Groupama** : Jean-Paul TROUPEL indique que Groupama propose une animation, comme l'année dernière, à l'occasion du marché estival du 24/07/2025. Un groupe de danse folklorique souhaiterait présenter son spectacle (financement par Groupama et Katia PUECH des 3 ou 4 musiciens les accompagnant) : il faudrait juste leur mettre à disposition le podium. Groupama a prévu que le premier prix soit le nouveau maillot du stade aurillacois : il y aura peut-être la présence de quelques joueurs mais ceci reste à confirmer. Les conseillers présents valident à l'unanimité ces propositions.
- **Planning pour l'installation et la clôture du marché** : le tableau est complété en séance par les conseillers.
- **Tables récupérées dans l'ancienne salle des associations** : elles pourront être utilisées pour le marché mais en mettant des nappes car sinon elles seront vite tachées.
- **« Fanny et César »** : cette pièce de théâtre sera jouée au Puech-des-Ouilhes le 23/07/2025 à 20h00, la veille du marché estival avec l'animation Groupama et le groupe de danse folklorique, ce qui fera deux soirs très chargés.
- **Réunion préalable** : Mme le Maire planifiera une réunion en amont (y compris pour le marché lacs & terroirs) afin de pointer tout ce qui est nécessaire (éclairage à partir du parking du diamant vert, balisage, etc.).

#### **j) Gazette estivale**

Annelise MICHEL-GAGNAIRE indique que la Commission Communication s'est réunie à deux reprises afin de travailler sur une édition spéciale de la gazette, englobant le bilan du mandat 2020-2026 et la programmation estivale. Elle présente le projet retenu, à savoir un format A3 plié en trois. Il reste à recueillir les photos et à les transmettre à I2S pour mise en forme.

#### **k) Inauguration de la base multi-accueil**

Caroline BARRAL-AURATUS précise que le jour de l'inauguration, il y aura un représentant des jeunes porte-drapeaux, ainsi que l'exposition « Les Justes ».

#### **l) Adressage**

Mme le Maire explique qu'il faut rouvrir ce dossier auprès de La Poste car des parcelles ont été oubliées (chalets de Vincent TEULIERE par exemple) et d'autres n'ont pas eu leur numéro : le coût sera de l'ordre de 700,00 €. Il serait intéressant que chaque conseiller repère autour de chez lui ce qui pourrait manquer ou poser problème. Ce travail est à mener d'ici l'automne et nécessitera de se réunir.

## 2. Approbation des comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 10/04/2025 et du 15/05/2025 (cf. comptes rendus transmis à l'ensemble des conseillers le 20/06/2025)

Vote :	Délibération DE_2025_34 : Approbation des comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 10/04/2025 et du 15/05/2025		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Les comptes rendus du 10/04/2025 et du 15/05/2025 sont approuvés à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

## 3. Composition du Conseil Communautaire d'Aurillac Agglomération fixée dans le cadre d'un accord local

Mme le Maire rappelle les règles de fixation de la composition du Conseil Communautaire d'Aurillac Agglomération et procède en séance à la lecture du projet de délibération.

En synthèse :

- Les sièges sont répartis en fonction du nombre d'habitants.
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.
- Chaque commune dispose a minima d'un siège.
- Les communes ne disposant que d'un seul siège de titulaire ont droit à un siège de suppléant. La commune de Lacapelle-Viescamp est dans ce cas de figure avec un siège de titulaire (Mme le Maire) et un siège de suppléant (Annelise MICHEL-GAGNAIRE).
- Pour la mandature 2026-2032, du fait de l'évolution de la population, la commune de Naucelles gagne une voix, tandis que la commune d'Ytrac en perd une.

Vote :	Délibération DE_2025_35 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire d'Aurillac Agglomération pour la mandature 2026-2032		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

## 4. SIVU Ouest-Aglo – Gestion Convention Territoriale Globale

Mme le Maire et Annelise MICHEL-GAGNAIRE rappellent que les communes d'Ayrens / Lacapelle-Viescamp / Saint-Paul-des-Landes / Sansac-de-Marmiesse / Ytrac coopèrent depuis de nombreuses années dans le cadre du projet de territoire Ouest-Aglo (centre socio-culturel « A la Croisée Des Autres », relais petite enfance « Les P'tits Lou », covoiturage solidaire « Rouages », micro-crèches, etc). Cette organisation intercommunale se décline au travers de la Convention Territoriale Globale du territoire Ouest-Aglo. La chargée de coopération CTG recrutée par les cinq communes avait annoncé de longue date qu'elle quitterait ses fonctions fin juin : un recrutement va être lancé pour la remplacer. Sur conseil du bureau d'études CTG au vu des problématiques de gouvernance rencontrées et après avoir prospecté sur d'autres territoires, les cinq communes ont convenu de l'intérêt de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour gérer et coordonner la CTG.

Vote :	Délibération DE_2025_36 : Création du SIVU Ouest-Aglo		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

## 5. Modification du fonds de caisse de la régie camping et marché des producteurs locaux

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire d'apporter des modifications pour faciliter la régie unique du camping municipal et du marché estival : les rouleaux de monnaie étant préconstitués, il est difficile d'obtenir un montant exact de 50,00 €.

Mme le Maire propose un fonds de caisse de 150,00 € au lieu de 50,00 €.

Elle propose par ailleurs de mentionner que les recettes proviennent du camping municipal du Bourg et du marché des producteurs locaux.

**Vote :**

Délibération DE_2025_37 : Régie camping municipal et marché de producteurs		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Concernant le camping, Mme le Maire précise qu'une personne a prévu d'arriver dès le mardi 01/07/2025 et que des réservations ont été faites pour un mariage prévu le premier week-end de juillet.

Pour faire suite à des échanges entre conseillers, Mme le Maire confirme que les convocations pour les Conseils Municipaux sont désormais générées automatiquement via l'application AGEDI : il convient de vérifier qu'elles n'arrivent pas dans les SPAM la première fois.

## 6. Répartition des crédits alloués à l'école communale

Mme le Maire indique que ce point a déjà été vu lors du vote du budget mais qu'il est nécessaire de prendre une délibération spécifique. Il est rappelé que le montant attribué a été calculé forfaitairement selon le nombre d'enfants inscrits au 1<sup>er</sup> janvier. Le montant indiqué sur la délibération proposée est identique à celui qui a été voté au budget 2025.

**Vote :**

Délibération DE_2025_38 : Attribution de crédits à l'école primaire		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Mme le Maire précise que 44 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre 2025.

## 7. Décisions modificatives

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur l'opération 42 afin de pouvoir payer une facture imprévue relative au changement d'un chauffe-eau dans un chalet et à quelques travaux de maintenance sur un sanitaire. Le devis s'élève à 1 443,92 € TTC. Il est proposé de réduire le budget affecté à l'opération 34 « Chemins de randonnée » de 1 443,92 € et d'affecter cette somme à l'opération 42.

**Vote :**

Délibération DE_2025_39 : Décision modificative n°2		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

## 8. Règlement intérieur de la nouvelle salle des associations

Mme le Maire indique que le règlement intérieur proposé a été élaboré en s'inspirant de ceux des autres salles. Le document est projeté et relu exhaustivement en séance. Il est rappelé que les tarifs ont été votés lors du Conseil Municipal du 17/12/2024 : délibération DE\_2024\_057.

<b>Vote :</b>	<b>Délibération DE_2025_40 : Approbation du RI de la salle des associations</b>		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Jérémy LABRUNIE s'interroge concernant le forfait ménage, surtout pour les associations : si elles jouent le jeu, peut-être ne faudrait-il pas les faire payer ? Jean-Paul TROUPEL rappelle que cela a déjà été fait mais que ça ne fonctionnait pas : lorsqu'on loue une salle, il n'est pas agréable de ne pas la trouver propre. Mme le Maire rappelle qu'une location de salle représente trois heures de travail pour l'agent qui fait l'état des lieux avant / après et le ménage. L'agent risque à être mis en difficulté si le paiement du forfait ménage est fonction de l'état des lieux : ce n'est pas son rôle. Il est par ailleurs rappelé que le forfait ménage n'est demandé que lorsqu'une manifestation est organisée. Il n'est pas facturé dans le cadre du fonctionnement courant pour lequel un ménage hebdomadaire est suffisant : activité hebdomadaire, réunion ponctuelle, etc. La tarification appliquée sera de nouveau votée l'année prochaine, parallèlement au vote du budget 2026 : ce sera l'occasion de re-évoquer ce point le cas échéant.

## 9. Questions diverses

- Aucune question diverse n'a été formulée en séance.
- Mme le Maire indique que chaque conseiller peut envoyer des photos pour participer au bilan 2020-2025 et à l'édition spéciale de la gazette.
- Mme le Maire recevra chaque conseiller individuellement durant l'été afin de faire le bilan du mandat. Pour sa part, elle prendra sa décision en septembre. Un rapide tour de table est fait, permettant à chacun d'exprimer son ressenti et ses envies pour la suite.
- Des nouveautés sont à prendre en compte pour les prochaines élections : scrutin de liste, parité, minimum de 13 candidats sur une liste. Le vote se fera en liste entière (si un nom est rayé, le vote sera nul) et à la proportionnelle, comme dans les grandes villes.
- Le prochain Conseil municipal se tiendra la dernière semaine d'août ou la première de septembre.

**La séance est levée à 22h55.**